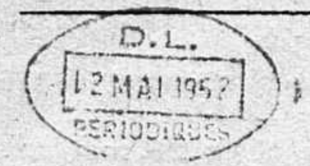


4e année — N° 90 — 9 mai 1952



BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 7, place Ampère - L Y O N

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES :

Des foyers primaires de tavelures d'origine conidienne (pluies du 29 mars) se sont déjà déclarés avant les pluies du 2 mai qui ont revêtu dans les régions méridionales un caractère torrentiel. Les différentes contaminations de la maladie issues des conidies risquent de ce fait d'alterner régulièrement avec les contaminations normales pendant quelques semaines si les conditions d'humidité restent favorables. En principe les taches secondaires (vers le 16 et le 20 mai) issues de ces premières taches devraient être rendues inoffensives par le traitement N° 89. Cependant, **là où des pluies fortes** auraient risqué de lessiver le traitement N° 89 **entre le 7 et le 14 mai,** un nouveau traitement (cuivre ou soufre) devra être appliqué :

— entre le **13 et le 15 mai** inclus dans les régions : 23 - 27 - 28 - 37 - 42 - 43 - 44 - 130 - 131 - 133 - 142 - 143 - 144 - 145 - 146 - 148 - 151 - 152 ;

— entre le **15 et le 18 mai** dans les autres régions.

Au cas où aucune pluie importante ne se serait produite dans les délais indiqués, le prochain traitement est à prévoir pour la période du 18 au 21 mai.

Les indications du *Bulletin* N° 89 relatives à l'Oïdium et à l'Hyponomeute restent valables.

PETITE MINEUSE ET TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER :

La petite Mineuse, chenille brune à anneaux clairs, a déjà fait quelques dégâts sur pousses de pêcher ; la Tordeuse orientale commence à apparaître dans les régions méridionales sous forme de papillons. Sur les seules **pépinières** de **pêchers** et **d'abricotiers,** un traitement est actuellement nécessaire. On utilisera soit un **ester phosphorique** (renouveler le traitement deux fois à 10 jours d'intervalle) ou un produit à 50 % de D.D.T. à raison de 250 gr. pour 100 litres additionné de 200 gr. d'huile blanche d'été ou une émulsion à 20 % de D.D.T. à raison de 500 gr. pour 100 litres.

BETTERAVES

TEIGNE DE LA BETTERAVE :

Les adultes de ce ravageur de la betterave sont apparus en quantités relativement importantes dans le sud de la circonscription à la faveur des journées chaudes de la fin avril. Les éclosions se poursuivront au premier réchauffement et des attaques assez importantes peuvent se produire dès le 17 mai sur les jeunes plantules même avant le démariage. En conséquence un traitement devra être appliqué entre le **11** et le **16 mai dans la région de Pierrelatte** et la **plaine de Montélimar.**

On appliquera un **poudrage** ou une **pulvérisation** à base de H.C.H. ou D.D.T. ou S.P.C. ou T.T.C. ou chlordane, ou un poudrage à base de S.N.P.

INFORMATIONS

ARBRES FRUITIERS

L'HYPONOMEUTE DU POMMIER SUR PRUNIER ET CERISIER :

Actuellement, dans la moitié nord de la Circonscription, on note d'assez importantes invasions **d'Hyponomeuta padella** sur **pruniers** et quelquefois sur **cerisiers.** Sur ces deux essences on n'observe pas le stade pendant lequel (sur pommiers) les chenilles vivent en mineuses dans les feuilles, mais en revanche les jeunes chenilles sont déjà très nombreuses dans les bourses de soies tissées à travers les extrémités des rameaux. Les dégâts sur feuilles et parfois sur jeunes fruits sont déjà importants. Il convient de traiter d'**urgence** les plantations atteintes à l'aide d'un produit aux **esters phosphoriques.**

Remarque importante. — Tout traitement aux esters phosphoriques du cerisier est **interdit** dans les **15 jours avant la récolte.**

POMMES DE TERRE

MILDIOU ET DORYPHORE :

Les germes du **Mildiou** de la pomme de terre sont restés en grande abondance dans le sol, sur les tubercules semés et à proximité des champs à la suite des fortes attaques de 1951.

Un premier traitement préventif devra être appliqué entre le **15 et le 20 mai** dans toutes les localités de la région d'**altitude inférieure à 300 m.**

On pulvérisera ou on poudrera à l'aide d'un **produit cuprique** à raison de 2 kg. de sulfate de cuivre (bouillie bordelaise) ou de la dose correspondante des autres produits cupriques classiques (oxychlorure, sulfate basique). Les **oxydes cuivreux** nécessitent une dose de cuivre nettement moindre (voir ci-dessous).

D'autre part, des pontes de **Doryphore** sont déjà déposées depuis quelques jours sur les feuilles. En conséquence, les plantes devront être protégées des premières larves du Doryphore par adjonction au produit fongicide d'un insecticide (arséniate de chaux ou d'alumine, D.D.T., roténone ou chlordane).

LES FONGICIDES

DOSAGE DES PRODUITS CUPRIQUES :

A la demande de certains abonnés, nous donnons quelques précisions sur les dosages indiqués en **cuivre-métal.** Ces dosages correspondent à la quantité de **cuivre pur** (à 100 %) qui doit être contenue dans la bouillie.

Une simple règle de trois permet de calculer la dose de produit commercial à utiliser suivant la teneur en cuivre de ce dernier.

En fait, on peut obtenir la dose en produit commercial en multipliant la dose en cuivre-métal (sauf pour les oxydes)

par 2 pour les produits à 50 % de cuivre,
par 3 » » » 32 ou 33 % de cuivre,
par 4 » » » 25 % de cuivre (sulfate neige),
par 6 » » » 16 % » »
par 7 » » » 15 % » »
par 8 » » » 12 % » »

LES OXYDES CUIVREUX DANS LA LUTTE CONTRE LES TAVELURES :

A la lumière des derniers essais, il ressort que les produits à l'oxyde cuivreux, sans danger pour la végétation sur poirier et pommier, sont d'excellents fongicides en application contre la tavelure.

Au point de vue dosage, les oxydes cuivreux sortent un peu du tableau ci-dessus mais les fabricants indiquent sur les emballages les doses à employer contre les tavelures.

COURRIER DES ABONNES

D'un abonné de la Haute-Savoie, en date du 21 avril :

« *Je viens d'avoir une grosse déception, j'avais adressé mon pulvérisateur à la maison qui me l'avait fourni, pour le remettre en état. On me répond que mon appareil était hors d'usage, qu'il avait été rongé par la bouillie sulfocalcique.*

» *Or, dans votre dernier « Bulletin », N° 86, du 7 courant, que conseillez-vous contre la tavelure ? uniquement la bouillie sulfocalcique. Il n'est plus question ni des bouillies cupriques, ni du soufre micronisé qui était si recommandé l'an dernier.*

» *Je suis convaincu que les « Avertissements Agricoles » ne conseilleraient pas un produit qui risquerait d'être dangereux pour des appareils onéreux, et je pense que la maison en a exagéré les méfaits pour défendre son matériel qui n'a pas tenu le coup.* »

Réponse : S'il est exact que la bouillie sulfocalcique endommage les appareils par un usage répété de ce produit au cours d'une campagne, les Stations d'Avertissements, pour leur part, sont parfaitement au courant de cet inconvénient. Justement pour cette raison, ce n'est qu'exceptionnellement, lorsqu'il y a plusieurs parasites à combattre (araignée rouge dans le cas considéré) ou que la présence de certains insecticides interdit l'usage du soufre et du cuivre, que les Stations conseillent la bouillie sulfocalcique à l'exclusion de tout autre fongicide. Il est rare que le cas se reproduise plusieurs fois au cours de la même campagne. Nous ne pensons pas, et les constructeurs seront d'accord avec nous sur ce point, qu'un ou même deux traitements par an à la bouillie sulfocalcique suffisent à détériorer un appareil convenablement nettoyé après chaque application, avant que n'interviennent les autres causes de détérioration.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

Le Contrôleur
chargé des fonctions d'Inspecteur par intérim :
L. IMBERT.

Le Gérant : G. GRISARD

127041 — Imp. Réunies de Lyon — 5-1952
Dépôt légal no 1085 — 2-1952